



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 5 mai 2024

Heure : 07h40

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **dimanche 5 mai 2024 à 14h00**

Fin événement prévue le **lundi 6 mai 2024 à 02h00 au moins**

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages forts ce dimanche après-midi et soirée.

Evolution prévue

En début d'après-midi de dimanche, des orages se forment le long d'un axe de convergence des Pyrénées jusqu'à l'ouest du Limousin en passant par l'est aquitain avant de progresser vers l'est.

Ces orages sont d'une sévérité moyenne localement forte et s'accompagnent de chutes de petite à moyenne grêle, de cumuls de pluie de l'ordre de 20/30 mm en peu de temps.

Localement, suite aux passages répétés de ces averses, les cumuls de pluie pourraient atteindre les 40/50 mm sur des sols déjà bien humides (lié au contexte pluvieux des jours précédents).

L'activité orageuse s'atténue progressivement à partir de la soirée sur l'ensemble de la zone.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC